

## PROCEDURE POUR UNE INSCRIPTION DANS UNE STRUCTURE DE REMPLACEMENT

#### Procédure d'inscription

Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes afin de réaliser l'inscription de votre enfant dans une crèche ou une nurserie de remplacement durant les vacances de fin d'année ou durant les vacances d'été.

- 1. Lire ce document;
- Demander le formulaire d'inscription à la personne responsable de la structure d'accueil habituelle de votre enfant. Remplir le formulaire d'inscription en le datant et en le signant. Pour les inscriptions en irréguliers, veuillez indiquer le nombre de jours par semaine ainsi que la fréquentation prévue.
- 3. Renvoyer le formulaire prioritairement par courriel à l'adresse e-mail de la structure d'accueil habituelle de votre enfant ou le transmettre directement à la personne responsable. En cas d'impossibilité d'envoi par courriel, veuillez l'envoyer en courrier A à l'adresse de votre structure habituelle.
- 4. Le contrat vous sera retourné par courriel ou par courrier. Veuillez le lire, le dater et le signer puis le renvoyer rapidement prioritairement par courriel ou par courrier à l'adresse de la structure qui vous l'a transmis en respectant le délai de retour de contrat.
- 5. En cas de modification ou annulation dans les délais prévus à cet effet (voir ci-dessous), veuillez tracer ou modifier les prestations puis le renvoyer rapidement par courriel ou par courrier à l'adresse de la structure qui vous l'a transmis. Dans ce cas, un nouveau contrat vous sera envoyé avec les modifications. Vous devrez le renvoyer rapidement par retour de courriel ou de courrier pour valider la prise en charge.

#### **IMPORTANT**

- Les demandes d'inscription pourront être faites jusqu'à une date définie (voir ci-dessous).
   Passé ce délai, les demandes ne seront plus acceptées. L'inscription dans une crèche ou nurserie de remplacement est possible uniquement si la structure habituelle est fermée.
- Un délai pour la modification ou l'annulation sans frais des contrats est octroyé (voir cidessous). Passé ce délai, le contrat reçu fait foi pour la facturation. En cas de non-retour du contrat dans les délais établis, la prise en charge ne sera pas garantie.
- Toutes les prestations de garde inscrites sur le contrat seront facturées, quel que soit le motif.
   Pour les contrats dits « irréguliers », l'ensemble des prestations de garde inscrites (nombre de prestations par semaine) sur le contrat seront également facturées.
- Les absences journalières de l'enfant durant la période des vacances doivent être annoncées par téléphone jusqu'à 08h00 au plus tard pour bénéficier de la déduction du repas ou du goûter. Les frais de garde restent dans tous les cas facturés.

#### Délais d'inscription, de modification et d'annulation

Vacances	Ouverture des inscriptions	Délai d'inscription	Délai de modification ou d'annulation	Début des vacances hors fériés/chômés
Eté 2024	29.03.2024	30.04.2024	31.05.2024	24.06.2024
Fin d'année 2024	28.10.2024	29.11.2024	06.12.2024	23.12.2024



# **Crèches et nurseries Fermetures annuelles 2024**

OUVERT	FERME	Vacances d'été Noël et nouvel an							
STRUCTURES		du 24.06.2024 au 28.06.2024	du 01.07.2024 au 05.07.2024	du 08.07.2024 au 12.07.2024	du 15.07.2024 au 19.07.2024	du 22.07.2024 au 26.07.2024	du 29.07.2024 au 02.08.2024	du 23.12.2024 au 27.12.2024	du 30.12.2024 au 03.01.2025
Crèche-nurserie de la Pouponnière valaisanne									
Crèche-nurserie des P'tit	s Furets								
Crèche-nurserie des Châteaux									
Crèche Pirouette									
Crèche Croque Lune									
Crèche Gribouille (Salins)									
Crèche La Bricoline (Veysonnaz)									

Les familles n'ayant pas la possibilité de prendre les vacances en même temps que leur structure d'accueil de base peuvent faire une demande d'inscription pour une structure de remplacement restant ouverte durant la période désirée. Ce formulaire peut être obtenu auprès de la personne responsable de la structure d'accueil habituellement fréquentée. Il doit lui être retourné dûment complété et signé dans les délais impartis.

Les délais de remise du formulaire de demande d'inscription sont les suivants :

- Pour les vacances d'été, le 30 avril 2024 au plus tard.
- Pour les vacances de fin d'année, le 29 novembre 2024 au plus tard.

Une priorité, selon le règlement de l'association, sera donnée aux familles qui doivent assurer une activité professionnelle durant la période désirée. Toute demande faite hors-délai ne sera pas acceptée.

### Coordonnées des crèches et nurseries

Nom	Responsable	Courriel	Adresse	Téléphone
Crèche-nurserie des Châteaux	Sylvie Briguet-Métrailler	creche-des-chateaux@aslae.ch	Rampe St-Georges 2, 1950 Sion	027 324 18 52
Crèche-nurserie la Pouponnière valaisanne	Olivia Marguet	pouponniere@aslae.ch	Route du Manège 38, 1950 Sion	027 324 18 30
Crèche-nurserie les P'tits Furets	Anouk Jacquérioz	ptits-furets@aslae.ch	Av. Maurice-Troillet 111, 1950 Sion	027 322 96 20
Crèche Croquelune	Aurélie Blanchard	croquelune@aslae.ch	Grand Champsec 16A, 1950 Sion	027 203 53 80
Crèche Gribouille	Nathalie Mariéthoz	relais@aslae.ch	Route de Pavidondaz, 1991 Salins	079 298 35 27
Crèche Pirouette	Linda Fontenla	pirouette@aslae.ch	Rue du Parc 11, 1950 Sion	027 203 42 08
Crèche Bricoline	Karen Héritier	bricoline@aslae.ch	Chemin des Jardins 9, 1993 Veysonnaz	027 565 94 64